

Les espèces sédentaires chassables

LE PETIT GIBIER

LA PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

1) POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none">• espèce endémique des Pyrénées,• existence d'un inventaire des zones potentiellement intéressante pour la nidification des oiseaux,• possibilité de développement de l'espèce en montagne.	<ul style="list-style-type: none">• le département de l'Aude constitue la limite septentrionale de répartition de l'espèce Pyrénéenne• réussite de reproduction très fluctuante,• espèce sensible à l'évolution des milieux (trop ouvert ou trop fermé),• espèce fragile à suivre avec beaucoup d'attention.

2) PROPOSITIONS – RECOMMANDATIONS :

- Mise en place d'un plan de chasse au niveau départemental.
- Mise en oeuvre d'une meilleure concertation avec le monde agricole et les éleveurs par rapport à la gestion du pastoralisme sur les zones de montagne.
- Définition d'une densité minimum de couple de perdrix présentes avant reproduction par unité naturelle, afin de prévoir une exploitation par la chasse.
- Définir le nombre d'oiseaux à prélever en fonction de la réussite de reproduction.

3) ENJEUX CYNEGETIQUES :

- Reconstituer un patrimoine cynégétique de valeur.
- Recenser et cartographier des biotopes jugés favorables au développement de l'espèce de souches sauvages.
- Tenter localement sur des biotopes favorables, la réimplantation de populations susceptibles à court ou moyen terme, de coloniser d'autres secteurs.
- Expérimenter sur des territoires pilotes une opération d'envergure de réimplantation en collaboration avec les partenaires Chasseurs - Agriculteurs.
- Interdire les lâchers de tir engendrant des anomalies génétiques.